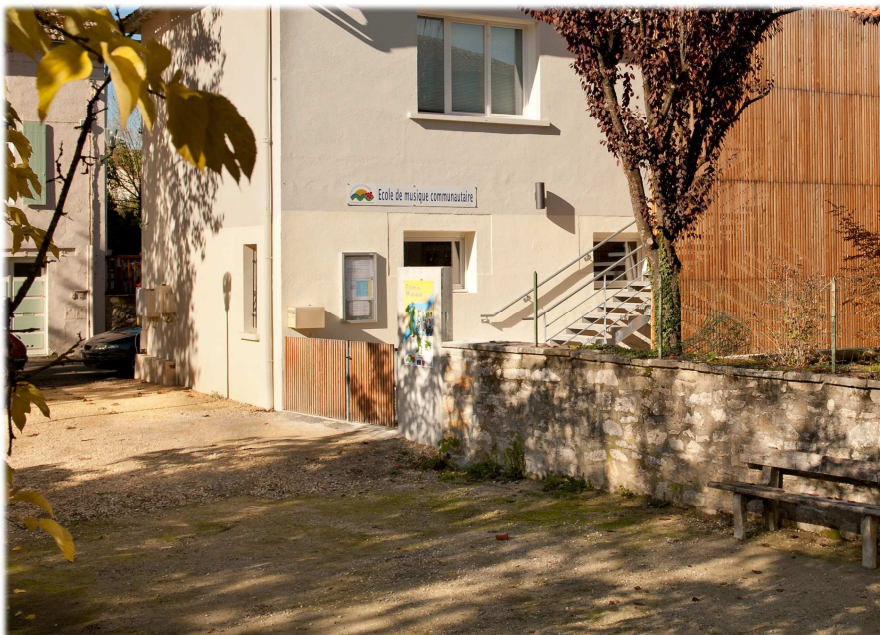


*ECOLE D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE COMMUNAUTAIRE*

*PROJET D'ETABLISSEMENT
2016-2021*



Sommaire

❖ PREAMBULE	page 3
❖ INTRODUCTION	page 4
A. L'école d'enseignement artistique Communautaire	
- Bref historique	
- Le contexte culturel local	page 5
- Territoire et contexte social	
- L'enseignement musical	
- Les disciplines enseignées à l'EEA	
B. Etat des lieux (Points forts, points faibles)	pages 6-9
C. Missions de l'établissement	page 10
- Objectifs	
❖ LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'ECOLE	page 11
❖ PRESENTATION DE L'EEA	page 12
- Les effectifs « musique »	
- L'équipe administrative et pédagogique	page 13
- Les instances de fonctionnement et de concertation	page 15
- Les moyens	page 15
- Les tarifs	page 16
- La relation EEA/Elèves/Parents	page 17
❖ L'ACTION CULTURELLE (DIFFUSION et RAYONNEMENT)	page 18
❖ LE PROJET PEDAGOGIQUE	page 19
A. Le projet pédagogique	
B. Les cursus et les cycles musicaux	
C. Les cours instrumentaux	
D. La formation musicale	
E. Les évaluations	
F. Le théâtre	
G. Les arts plastiques	
❖ LE PROJET D'ETABLISSEMENT	page 22
A. Pourquoi un projet d'établissement	
B. Elaboration	
C. Les grandes lignes du projet	
❖ EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT	page 24
❖ LES OBJECTIFS DU PROJET : PERSPECTIVES 2016/2021	page 25

Ecole d'Enseignements Artistiques Communautaire de la vallée du Lot et du Vignoble

PROJET D'ETABLISSEMENT 2016/2021

PREAMBULE

Dans le souci d'assurer une cohérence des enseignements artistiques sur l'ensemble du Département du Lot, le Conseil Départemental a demandé aux écoles de musique ayant signé la Charte de l'UDEML (Union des écoles de musique du Lot) de mettre en place un projet d'Etablissement.

A cette fin, sous le contrôle d'un comité de pilotage, une formation « Projet d'Etablissement » a été donnée au cours de l'année 2014 aux Directeurs des diverses écoles de musique du Lot.

Acte fédérateur, participatif et identitaire, ainsi peut se définir le projet d'établissement. Il est à même de porter les valeurs humanistes et citoyennes de l'enseignement artistique spécialisé.

Le projet d'établissement 2016/2021 de l'EEA de la Vallée du Lot et du Vignoble est piloté par le Directeur de l'école.

Il est le fruit de la concertation de l'ensemble de l'équipe pédagogique de la secrétaire et de la commission culturelle de la Communauté de Communes.

Le calendrier suivant s'est imposé pour sa réalisation :

- Octobre aux vacances de février 2015 :
 - Consultation des usagers de l'école
 - Concertation avec le personnel de l'école
 - Mise en page du projet préliminaire.
- Mars/décembre 2015 : Concertation et débats avec la commission culture de la Communauté des communes
- Janvier/avril 2016 : Rédaction définitive
- Mai 2016 : Passage en conseil Communautaire

Ce projet se propose d'encadrer l'évolution des enseignements artistiques sur 5 ans.

L'école y est envisagée comme un lieu citoyen où l'élève, quel que soit son profil, est accueilli sur un projet artistique et culturel fondé sur l'interdisciplinarité.

Il a pour objectif de positionner l'Etablissement dans son contexte local, sur le territoire de la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV), en tenant compte de son histoire et dans le respect de ses particularités.

Il permet de donner des réponses claires aux attentes de l'ensemble des usagers et partenaires de l'école.

Toutefois, ce n'est qu'en considérant les politiques culturelles locales en place et en maintenant ou en renforçant le partenariat avec certaines structures culturelles et institutionnelles et surtout en valorisant les compétences et les initiatives individuelles de chacun des enseignants impliqués dans la dynamique collective de l'école, que nous donnerons à ce projet toute sa cohérence, sa légitimité, et que nous rassemblerons au sein d'un même pôle de compétences une grande diversité culturelle.

INTRODUCTION

A- L'école Communautaire d'Enseignements Artistiques

Bref historique :

L'école de musique est née en 1990, de la volonté d'Evelyne MARATUECH (décédée en 2000) avec le concours de Michel LOLMEDE maire de PRAYSSAC.

L'idée était de créer une école de musique à PRAYSSAC en faisant appel aux enseignants des diverses écoles de musique associatives existantes sur le territoire de la vallée du Lot (Amicale laïque de Luzech, de Douelle, Union Musicale de Puy l'évêque ...).

Un regroupement de ces écoles a fini par s'imposer sous l'administration d'un SIVU.

Le siège à PRAYSSAC disposait alors de 3 pôles d'enseignements : 1 à DOUELLE, 1 à LUZECH et 1 à PUY L'EVÊQUE,

Depuis sa création, 5 Directeurs se sont succédé à sa tête :

1990/1992 : Nadine COURRIEU

1992/1996 : Matthias LECLERC

1996/2000 : Pauline DERCKSEN

2000/2006 : Sheila ANTAKI

2006/2016 : Patrick CAMUZAT

En 2002, l'école est devenue Communautaire.

Seule l'antenne de LUZECH (« salle de musique ») a été conservée.

Depuis lors, l'orientation majeure de la politique culturelle de la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV) a toujours été et reste l'accès à une culture de qualité pour tous.

L'école d'enseignement artistique est donc un service communautaire culturel chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine artistique à tous publics.

Elle est aujourd'hui un pôle culturel d'enseignement artistique de la Vallée du Lot et du Vignoble implantée sur la commune de PRAYSSAC.

Depuis sa création, voici quelques étapes intervenues dans sa structuration :

-Vers la fin des années 90, la mise en place des cycles de Formation Musicale

-2002 : Passage sous l'administration de la Communauté de Communes

-2003 : Création de l'harmonie Cadet (Devenue aujourd'hui les « Petits Souffleurs »)

-2005 : Ouverture de la classe Découverte instrumentale.

-2005 : Elaboration du 1er Projet d'Etablissement.

-2011 : Mise en place des examens départementaux de fin de cycle I sous l'égide de l'Union des Ecoles de Musique du Lot (UDEML) abandon des examens instrumentaux internes.

-2012 : Ouverture de la section Théâtre avec un professeur mutualisé avec FUMEL Communauté. C'est à cette occasion que l'école de musique est devenue : Ecole d'Enseignements Artistiques (EEA)

-Rentrée 2015 : ouverture de la classe d'Arts plastiques avec un professeur mutualisé avec Fumel Communauté.

Pendant toutes ces années, l'école a mis en œuvre de nombreux projets. Certains en partenariat avec les associations locales (Harmonie de Puy l'évêque, l'association « des souris et des livres » de PRAYSSAC...) mais aussi les structures de l'Éducation Nationale représentées par les 3 collèges du territoire et les écoles primaires (« Musiques du Quercy à la Hongrie », « De tout chœurs avec vous » ...) et les structures publiques (Mairies de BELAYE, de CASTELFRANC...)

En 2011/2012, l'école s'est impliquée en tant que « pilote » dans le Lot dans un projet « Orchestre à l'école » dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal de MONTCABRIER.

Depuis 2011 un(e) des professeur(e)s de l'école anime chaque semaine un atelier de flûte à bec à l'école primaire de PRAYSSAC

Le contexte culturel local

La proposition culturelle actuelle à l'usage du public se répartit entre l'EEA, la compagnie de théâtre « l'œil du silence » implantée à l'espace APPIA, la médiathèque, le cinéma et l'offre apportée par les associations locales, écoles de danses notamment mais principalement en ce qui concerne la musique par l'Union Musicale de Puy l'évêque (harmonie), dont la fondation remonte au début du XX^{ème} siècle, et avec laquelle l'école entretient des relations particulières (Accords existants EEA/Union Musicale qui permet aux élèves mineurs inscrits à l'harmonie de bénéficier de – 30% sur le tarif de l'EEA et nombreux projets réalisés régulièrement en collaboration avec ses musiciens au fil des années).

Au rang des manifestations musicales d'importances citons : « les violoncelles de BELAYE » (Août) ; le festival 8 de MONTCABRIER (Août).

Territoire et contexte social

L'EEA est implantée sur un territoire rural marqué par la viticulture.

Les vignobles se répartissent autour des méandres du Lot et sur les plateaux environnants. C'est le vignoble de CAHORS (il représente pour ce territoire 80% de l'AOC Cahors)

La population de la CCVLV (17641 habitants) est donc en majorité rurale, attachée aux activités liées à la viticulture, du commerce, et des entreprises locales.

En raison de sa géographie accidentée, la CCVLV regroupe plusieurs bassins de vie. L'influence des Communautés voisines, « Grand CAHORS » d'un côté et « FUMEL Communauté » de l'autre, est question de proximité.

L'enseignement musical

Il s'appuie sur les textes fondamentaux du ministère de la culture. (Schéma directeur, charte de l'enseignement artistique spécialisé, schéma national d'orientation pédagogique).

L'EEA adhère à la charte de L'UDEML.

Elle présente ses élèves de fin de cycle aux examens Départementaux organisés par l'UDEML. Ses professeurs font partie des diverses commissions instrumentales et de Formation Musicale qui définissent les contenus des examens.

L'EEA se veut force de propositions en ce qui concerne la diffusion et la démocratisation d'une démarche artistique de qualité sur le territoire de la CCVLV

Les disciplines enseignées à L'EEA

Elles sont restées pratiquement à l'identique depuis sa création.

Piano ; Guitare ; violon ; flûte à bec ; flûte traversière ; trompette ; saxophone ; clarinette ; Batterie (+ percussion selon les professeurs) ; classes de formation musicale (Cycle I et II) ; Eveil et découverte

Ajoutons la classe « d'Art dramatique/Théâtre » depuis la rentrée 2012 et la classe « d'Arts Plastiques » depuis la rentrée 2015.

Une chorale avec un chef de chœur a existé pendant quelques années et a été abandonnée suite à un manque de fréquentation.

Il y a quelques années, nous avons proposé la création :

1-D'une classe d'accordéon (suite à la fermeture de l'école d'accordéon voisine de Ginette Lafargue).

2-D'une classe de violoncelle en raison de la manifestation « Les violoncelles de BELAYE ».

Propositions non retenues à ce moment là par la CCVLV.

B-ETAT des LIEUX

Diagnostic et contraintes :

1-La situation géographique de l'EEA, pour les usagers qui n'habitent pas PRAYSSAC ou ses environs, obligent les familles à d'importants déplacements, souvent sur des routes sinueuses, pour amener leurs enfants à l'école.

A l'évidence, une organisation compliquée s'impose aux parents (accentuée par la modification des horaires scolaires. Réforme des rythmes scolaires). Elle est encore plus exigeante si 2 enfants d'une même famille fréquentent l'école.

Ces raisons amènent les parents à faire une grosse pression sur les personnels de l'école lors des inscriptions afin que soit regroupés cours de formation musicale et cours instrumental.

Si la demande n'est pas respectée, cela peut amener à une non réinscription.

La difficulté, dans ces conditions, consiste à garder des classes de FM homogènes et cohérentes afin que les enfants puissent accéder en fin de cycle et présenter leur brevet départemental, tout en conciliant la demande des parents.

2-Généralement, les familles les plus éloignées de l'école, rechignent à effectuer plusieurs trajets/semaine pour amener les enfants à l'école ...

Mais elles acceptent généralement de « jouer le jeu » ponctuellement lorsqu'il s'agit de quelques répétitions supplémentaires pour présenter les auditions.

Un calendrier d'activités trop ambitieux qui mobiliserait de façon déraisonnable les parents, desservirait la bonne marche et la finalité de nos actions et constituerait au final une mauvaise publicité pour l'école.

3-Les personnes habitants aux limites du territoire de la Communauté des Communes emmènent de préférence leurs enfants à l'école de musique du Grand CAHORS ou s'ils habitent de l'autre côté du territoire, par exemple dans le secteur de MONTCABRIER, à l'école de musique de FUMEL. (Une compensation financière est allouée par la CCVLV à FUMEL Communauté pour les enfants habitant en limite de territoire qui fréquentent l'école des Arts de FUMEL).

4-Etant donné qu'il n'y a pas de lycée sur le territoire de la CCVLV, les jeunes, après la 3ème, continuent leurs études sur CAHORS ou dans d'autres villes.

Bien que quelques uns continuent de venir prendre leurs cours à l'EEA par attachement à leur professeur, la majorité se retrouve soit pensionnaire (privés de leur instrument en semaine), soit dans l'impossibilité de poursuivre les cours de musique en raison de la longueur des transports scolaires. Conséquences :

- 1) l'EEA se retrouve généralement avec des élèves qui ne vont pas au-delà du milieu du second cycle.
- 2) l'effectif se renouvelle, mais l'école se voit constamment privée d'un réservoir de grands élèves aptes à bien jouer rapidement ensemble et facteurs d'émulations pour les plus jeunes.

5-L'EEA propose une offre diversifiée d'enseignement musical et théâtral, tant sur le plan de la pratique individuelle que collective.

Les différents ensembles et autres ateliers permettent à un nombre important d'élèves de compléter leur pratique individuelle et contribuent à la promotion de l'établissement.

Tant par la qualité de son enseignement que par son dynamisme, l'école est reconnue comme un établissement référent dans les domaines musical et théâtral, bien au-delà de son territoire.

Reconnaissance qui a été mieux affirmée et renforcée ces dernières années sur le territoire. Un effort qu'il convient de poursuivre.

Notons au passage, les très bons résultats obtenus par les élèves de l'EEA qui se sont présentés au Brevet Musical Départemental (BMD) depuis sa création dans le Lot en 2012, ainsi que la réussite de nos élèves aux difficiles concours d'entrée dans les Conservatoires (MONTAUBAN, BORDEAUX, CASTRES, fac de musicologie de TOULOUSE ...) où ils ont ensuite pu poursuivre leur cursus.

Exemples : En 2013 : 1 élève de piano a été reçu à l'examen d'entrée du Conservatoire de MONTAUBAN ; 1 élève de piano reçue à l'examen d'entrée du Conservatoire de BORDEAUX ; 1 élève de saxophone reçu à l'examen d'entrée du Conservatoire de Bordeaux.

Plus récemment en 2015 : 5 élèves/5, présentés par l'école, ont été reçus brillamment au Brevet Musical Départemental : 2 élèves en piano avec mention TB pour les 2 se classant en tête des lauréats ; 1 élève en trompette mention TB et félicitations du jury ; 1 élève en saxophone ; 1 élève en flûte traversière mention TB et félicitations du jury ; enfin 6 élèves sur 10 élèves ont été reçus à l'épreuve de formation musicale. 1 élève a été reçue à la faculté de musicologie de TOULOUSE.

6-Jusqu'à ce jour, en raison d'effectifs limités, l'EEA n'a pu offrir que des temps partiels à ses professeurs.

En conséquence, la plupart des enseignants doivent exercer leurs activités dans d'autres établissements du département ou de départements voisins. Certains ne venant que pour quelques heures à l'EEA. Cette situation fait qu'il est difficile :

-De réunir tout le monde au même moment.

-D'organiser le calendrier des auditions.

-De monter des projets qui demandent temps et nombreux déplacements aux enseignants (ex : répétitions etc...).

Les exigences des employeurs étant souvent les mêmes dans les écoles où ils enseignent, ce sont des situations qui peuvent être complexes à gérer pour les professeurs et le Directeur.

Autre incidence : cela n'incite pas les professeurs à venir s'installer à proximité de l'école. Actuellement, la plupart habitent assez loin de l'école. Contrainte qu'il faut prendre en compte lorsqu'il s'agit de construire des projets.

7-La situation géographique de l'EEA et la possibilité de n'obtenir que quelques heures d'enseignements font qu'il peut-être difficile de trouver des professeurs qualifiés lorsqu'il s'agit de remplacements ou d'ouvertures de classe.

Autre point : Nous sommes aujourd'hui dans une logique de mutualisation qui vise à réduire les dépenses et peut s'avérer intéressante dans de nombreux domaines.

Cependant, l'ouverture (mutualisation de professeurs et autres...) vers « L'école des arts de FUMEL Communauté », pose certains problèmes. Entre autres : Le changement de région avec des vacances scolaires décalées. Mais surtout, une administration départementale différente pour les écoles de musique (harmonisation des enseignements, fonctionnements différents ...)

En outre, les professeurs mutualisés doivent faire face à 2 directions différentes, ce qui n'est pas confortable pour eux.

Pour l'instant, chez nous, 2 professeurs sont mutualisés (Théâtre et Arts Plastiques). A l'avenir, si des professeurs de musique en provenance du Lot & Garonne étaient mutualisés, il est à craindre qu'ils ne s'impliquent pas dans les activités de l'UDEML (commissions et autres ...)

Or, nous sommes régis prioritairement par la charte de l'UDEML et cette adhésion à la dite charte nous permet d'obtenir la subvention du Conseil Général du Lot...

8-L'école dispose de locaux qui ont été refaits à neuf sur 2 sessions de travaux.

Une première tranche a été menée à l'étage (2005) et une autre quelques années plus tard (2010) a vu la transformation du rez-de-chaussée.

Nous disposons de :

4 salles de classe dont une assez grande pour recevoir des ateliers de musiques actuelles. Cette dernière, bien insonorisée sert aussi de salle de batterie/percussion.

1 salle assez sombre où est entreposé le matériel. (Claviers, matériel de percussion ...)

2 salles pour la formation musicale (une pour les cycles I et II et une pour l'éveil et la découverte). A noter que ces dernières salles peuvent aussi être utilisées, en fonction de leur planning respectif, comme salle de classe instrumentale.

1 bureau pour la direction et le secrétariat

1 coin repas pour le personnel

2 sanitaires, un au rez-de-chaussée et un à l'étage.

Il n'est pas possible de faire des auditions à l'intérieur de l'école. Aucune salle n'étant suffisamment spacieuse pour servir d'auditorium.

Précisons que les locaux sont inadaptés pour les classes d'éveil et découverte (manque d'espace) et il n'est pas possible d'avoir la classe de théâtre et la classe d'Art Plastiques intra muros.

Le théâtre est décentralisé salle « Froment » à PRAYSSAC et la classe d'arts plastiques à la salle « Coluche » à PRAYSSAC, ce qui n'est pas un facteur de cohésion

9-Les tarifs sont élevés par rapport aux écoles situées sur l'axe environnant (CAHORS, FUMEL).

Les familles nous en font part.

Des tarifs plus attractifs permettraient sans doute d'avoir un effectif plus conséquent.

L'école a atteint son maximum de 160 élèves dans les années 2004/2005

10-Aucune intendance n'est prévue pour transporter le matériel, s'occuper de la sonorisation, agencer les salles etc... à l'occasion des auditions ou des projets.

Ceci constitue un handicap majeur lorsqu'il s'agit de décentraliser les auditions ou de faire des projets hors PRAYSSAC.

11-C'est à la rentrée 2013 que la réforme des rythmes scolaires a été mise en place sur le territoire de la CCVLV.

Avant cette réforme, les fins de matinées des mercredis à l'EEA étaient consacrées aux plus petits. Classes d'éveil et classe découverte suivie d'1/2h de « découverte instrumentale » ce qui laissait une certaine latitude dans l'organisation des cours.

Depuis, les enfants sont scolarisés les mercredis matins et nous avons dû adapter nos programmes à cette nouvelle disposition. C'est ainsi que l'éveil et la découverte ont été déplacés en 2015 le mercredi en début d'après midi et depuis la rentrée 2016 les samedis.

Particularité intéressante de l'école, la classe « découverte instrumentale » (1/2h) a pour objectif de permettre aux élèves âgés de 7 ans qui n'ont pas **encore** fait le choix d'un instrument, de découvrir par groupes de 3, tous les instruments représentés à l'EEA sur l'année, en allant d'instrument en instrument (excepté les instruments largement médiatisés que sont le piano et la guitare).

Notons que cette classe a acquis au fil du temps une belle notoriété auprès du public.

Toutefois, comme les professeurs ne sont pas tous présents le mercredi à l'école de musique, la 1/2h découverte oblige, sur certaines périodes, les parents à revenir plusieurs fois/semaine à l'école de musique. Or, certains parents sont dans l'impossibilité d'amener leurs enfants d'autres jours que le mercredi ou le samedi et ces derniers ne pratiquent donc jamais tous les instruments proposés sur l'année.

Autre problème : ces nouveaux horaires Education Nationale font que la 1/2h « découverte instrumentale » oblige 3 professeurs à bloquer une demi heure de leur temps toute l'année sur un horaire où il est facile d'avoir un cours régulier (Pour rappel : Ils ne dispensent le cours « découverte instrumentale » que sur quelques semaines en cours d'année).

Pour toutes ces raisons, la classe « découverte instrumentale » ne remplit que partiellement son rôle actuellement et il importe qu'elle soit repensée, réorganisée d'une autre façon pour les années à venir.

12-Comme dans la plupart des écoles, on remarque un gros déséquilibre entre les classes d'instruments à vent et les classes de piano et guitare.

L'expérience nous a convaincu qu'il est rarement possible d'infléchir le choix des élèves et de les amener vers les instruments comme les flûtes, la trompette, la clarinette, le saxophone le violon ou la batterie s'ils ont fait au départ le choix du piano ou de la guitare.

De plus, au fil du temps, nous avons pu constater que les actions ponctuelles de dynamisation des classes d'instruments à vent (orchestre à l'école, présentations d'instruments à l'école ...) ne produisent jamais les résultats escomptés.

Il est clair qu'en matière du choix de l'instrument, nous sommes sur un phénomène de mode.

Les conséquences font que nous ne pouvons pas compter sur beaucoup d'élèves jouant des instruments à vents dans l'orchestre d'harmonie « Les petits souffleurs » et nous restons sur un effectif assez limité.

C-Missions de l'établissement

Les établissements d'enseignements artistiques assurent prioritairement une mission de formation aux pratiques amateurs.

L'EEA a pour mission d'offrir un enseignement, une pratique instrumentale et une bonne culture musicale dans les disciplines proposées aux plus grand nombre de jeunes, d'adolescents et d'adultes.

Dans la mesure du possible, elle participe au développement des pratiques musicales « amateurs » (Par ex : ouverture des locaux à une chorale amateur adultes)

L'EEA possède une dominante qui repose principalement sur l'enseignement de la musique : formation musicale et instrumentale ; classes de pratiques collectives ; prestations publiques des élèves.

Ce développement prend des formes diverses, comme l'éveil musical pour les plus petits en passant par tous les degrés d'apprentissage des pratiques individuelles et collectives. Ce qui doit permettre à tous les élèves de maîtriser les moyens d'expression, les connaissances et les techniques.

Lieu de diffusion, d'enseignement et de création, l'école est naturellement un « pôle ressource » pour les pratiques amateurs. Ainsi, les élèves de cuivres et bois sont encouragés, dès qu'ils en ont les capacités, à rejoindre l'harmonie de Puy l'Evêque.

Afficher une véritable mission de service artistique à la population, participer à la vie culturelle locale, élargir le champ de ses compétences devient un enjeu majeur.

Depuis sa création, notre école concentre ses moyens en direction des missions essentielles confiées aux établissements d'enseignement artistique :

- L'enseignement artistique spécialisé de la musique (apprentissage instrumental, formation musicale, pratiques musicales collectives),
- L'enseignement du théâtre
- L'enseignement des arts plastiques
- La sensibilisation et le développement des publics et la participation à la vie culturelle locale par la diffusion des productions liées à l'activité pédagogique de l'établissement.
- Le dynamisme des classes d'ensemble en essayant de faire jouer dès que possible les élèves en ensemble et en leur montrant le plaisir de pouvoir pratiquer la musique à plusieurs.

Pour résumer, toute l'équipe pédagogique tend à développer au mieux le potentiel de cette école en la faisant régulièrement sortir de ses murs, en la rendant la plus attractive possible.

Missions qu'il convient de poursuivre dans les 5 années à venir.

Objectifs

L'enseignement a pour objectif de former en majorité des musiciens autonomes qui pourront avoir un rôle actif dans la pratique « amateur » ou bien d'orienter vers les conservatoires les élèves susceptibles de suivre un enseignement supérieur pour une pratique professionnelle.

L'enseignement doit encourager l'ouverture d'esprit, la curiosité et la diversité tout en préservant la spécialisation que nécessite la formation à la pratique musicale.

LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'ECOLE

Contribuer au développement culturel

- Par ses partenariats avec l'éducation nationale et des projets phares, l'école a toujours souhaité rayonner.

- Les concerts de Nouvel an et de fin d'année scolaire sont ouverts à un large public

- S'y ajoutent ponctuellement un projet phare tel que des spectacles ou toute autre forme de création artistique (exemple : en 2012/2013 la pièce théâtrale et musicale le « Pays de rien »)

Diversifier l'offre d'enseignement artistique et élever son niveau qualitatif

- L'EEA poursuit sa volonté d'ouvrir de nouvelles classes telles que l'accordéon, le chant, le violoncelle.

- Elle cherche constamment à développer la qualité de ses enseignements.

Exemple en 2013/2014 une réflexion a été menée au sein de l'équipe pédagogique sur les méthodes d'enseignements de la formation musicale avec le souci de la rendre plus attractive aux yeux des enfants tout en lui conservant les matières indispensables dont elle traite.

- Les professeurs participent le plus souvent aux formations des enseignants organisées par l'UDEML

Rendre l'enseignement plus lisible et plus attractif pour le public et les acteurs de la vie locale

- L'école se fait connaître par ses fêtes publiques et ses partenariats.

- Pour valoriser le travail et faire connaître les ambitions de l'école le souci de communiquer est omniprésent (Ex : La « Lettre aux parents » est envoyée 2 fois par an aux familles après les vacances de Toussaint et celles d'hiver)

- Les différentes auditions de classe, les projets importants sont annoncés par voie de presse, par affiches, sur le site internet de la CdC et par les pages de « com com minute ».

L'appartenance à un réseau

a) L'Union Des Ecoles de Musique du LOT (UDEML)

L'EEA est adhérente de l'UDEML.

L'UDEML fédère les responsables pédagogiques des diverses écoles de musique du département adhérentes à sa Charte.

C'est une assemblée où est mené un travail de réflexion continu sur l'évolution des pédagogies appliquées à la musique. Elle a pour objectif de dynamiser les échanges et harmoniser les programmes pédagogiques

L'UDEML recense les besoins des enseignants et recommande les formations adaptées. Elle propose et organise ponctuellement des projets à l'échelle du Département dans un souci de rencontre des enseignants et des élèves.

Chaque année, elle met en place les examens départementaux de fin de cycle au travers de commissions instrumentales (et de formation musicale) constituées.

Elle chapeaute ces commissions qui favorisent la rencontre des enseignants par discipline.

C'est dans ces commissions que le programme et le contenu des examens sont discutés puis arrêtés. Des Jurys professionnels diplômés extérieurs au département y sont proposés pour encadrer les examens.

b) Fédération française de l'enseignement musical (FFEM)

L'école de musique et de danse est adhérente de la FFEM (Fédération Française de l'Enseignement Musical)

c) La confédération musicale de France (CMF)

L'EEA est adhérente de la Confédération Musicale de France (CMF) ce qui lui permet entre autre d'être exonérée des frais SACEM pour ses manifestations.

d) Société des éditeurs et auteurs de musique

Chaque année, la SNEAM délivre des timbres que l'EEA doit apposer sur toutes les copies de partitions.

PRESENTATION DE L'ECEA

A. LES EFFECTIFS MUSIQUE (voir tableaux joints) :

REPARTITION PAR AGES (années : 2013/2014 ; 2014/2015 ; 2015/2016)

REPARTITION PAR COMMUNE (années : 2013/2014 ; 2014/2015 ; 2015/2016)

EFFECTIFS PAR CLASSE (années : 2013/2014 ; 2014/2015 ; 2015/2016)

EFFECTIFS THEÂTRE (années : 2013/2014 ; 2014/2015)

EFFECTIF THEÂTRE et ARTS PLASTIQUES (année 2015/2016)

Heures d'enseignements (Musique) :

L'école disposait, pour l'année scolaire 2014/2015, de 68h hebdomadaires d'enseignements (ensembles et formation musicale compris) réparties sur l'ensemble des professeurs de musique.

Ce qui en équivalence temps plein représentait : 68 : 20h (temps plein d'un prof) = 3 professeurs temps plein + 1 professeur à 8h.

En 2015/2016, dû à une hausse d'effectifs les heures d'enseignements sont passées à 73h30.

Ce qui en équivalence temps plein représente : 73h30 : 20h = 3 professeurs temps plein + 1 professeur à 13h30.

A titre indicatif le ratio 2015/2016 heures d'enseignements musique/Nombre d'élèves est de :
73h30 : 128 = 0h57/élève

Contrat des enseignants

Suite à la loi du 12 mars 2012, les professeurs non titulaires ayant plus de 6 ans d'ancienneté dans la structure, ont été CDIés à la rentrée 2012/2013.

Le travail des enseignants est défini sur leur fiche de poste.

Il se résume par les 5 points suivants :

- Enseignement d'une ou plusieurs discipline(s) artistique(s).
- Organisation et suivi des études des élèves.
- Evaluations des élèves.
- Conduites de projets pédagogiques et culturels à dimension collective.
- Construction artistique et mise à niveau de sa pratique.

B. L'EQUIPE ADMINISTRATIVE et PEDAGOGIQUE

L'équipe administrative

Se compose d'un professeur « Chargé de direction » pour un certain nombre d'heures hebdomadaire, et d'une secrétaire régisseuse des recettes détachée du siège administratif de la Communauté des Communes.

1) Le professeur « chargé de direction »

Ses missions en tant que **Responsable pédagogique** de l'EEA sont les suivantes :

- Il anime l'équipe enseignante.
- Il organise : La rentrée scolaire (Contact des professeurs et disponibilités sur l'année, présence des profs ...); Les enseignements (FM avec le professeur concerné, ateliers ...); Les cours (Plannings des professeurs, attribution des salles ...); Le calendrier et l'ordre du jour des réunions de professeurs (Conseils réguliers et exceptionnels, CR des réunions); Les auditions, fêtes et manifestations exceptionnelles (Réservation des salles, établissement des programmes, matériels à déplacer, location de pianos, réorganisation des cours des profs, coordination des partenaires lors des manifestations exceptionnelles, rapports avec la SACEM...)
- Il rédige le projet pédagogique de l'EEA et le soumet aux instances Communautaires.
- Il s'occupe de faire accorder chaque année les pianos de l'école.
- Il est responsable de l'entretien du parc instrumental (dépose des instruments aux luthiers ...)

Ses missions en tant que **Responsable hiérarchique** sont les suivantes :

- Il dirige l'école. Contrôle l'activité des professeurs et du secrétariat, assure les contacts avec les parents d'élèves (Entretiens, lettres ...), propose des remplaçants aux instances Communautaire pour les départs à la retraite ou les absences de longue durée.
- Assure la discipline, rédige le règlement intérieur de l'école et en assure son respect.
- Assure les rapports entre l'EEA et la Communauté des Communes :
 - Contacts périodiques avec l' élu référent en charge de la commission Tourisme et culture de la C d C.
 - Avec le comptable de la C de C, pour l'élaboration annuelle du budget prévisionnel.
 - Avec le Directeur Général des Services (Rapports d'activités...)
 - Avec la Directrice des Ressources Humaines lorsque cela est nécessaire (Absences ...)
 - Avec les autres services techniques de la C de C en cas de besoin.
- Il représente l'EEA aux comités techniques et aux assemblées Générales de l'UDEML (en complémentarité du délégué communautaire nommé par la C de C à cet effet)
- Il tient à jour, chaque année, l'inventaire des instruments de l'école de musique (Instruments prêtés par la CMF et parc instrumental de l'école ...)

2) La Secrétaire

Est un personnel administratif détaché de la Communauté des Communes.

Elle est actuellement affectée pour 8h à cette mission.

Ses missions sont les suivantes :

Gestion des parents et élèves

- Régisseur des recettes – Elle prépare la liste des articles, la liste des élèves, les factures, réception des chèques et rapports avec le Trésor Public, envois des rappels.
- Réalisation et tenue à jour de la liste des élèves
- Tenue des fiches de renseignement par élève (adresse, disciplines, ...)
- Envois des fiches d'évaluation en fin d'année scolaire.
- Etablissement des statistiques périodiques sur les effectifs (âges, communes, disciplines, lieux d'enseignement, niveaux etc.).
- Envoi des différents courriers administratifs.

Gestion du personnel enseignant

- Tenue des fiches de présence.

- Suivi des horaires, des changements d'emploi de temps, contacts avec les professeurs
- Transmission à la comptabilité des feuilles de frais de déplacements des professeurs et des divers documents aux services concernés

Autres missions du secrétariat

- Recevoir les parents au moment des inscriptions.
- Tenue des fiches d'inscription et fiches de location des instruments de musiques de L'EEA
- Réalisation des factures suivant les informations sur les fiches d'inscription
- Au moment des auditions/spectacles des élèves, envois des invitations prévues par le directeur, préparation des affiches et des programmes, présence aux manifestations importantes et aide à l'accueil du public.
- Permanence hebdomadaire du mercredi au siège de l'EEA, réception des parents, contacts avec les professeurs.
- Permanence téléphonique. (Y compris à la C d C)
- Dactylographie de tous documents

L'équipe pédagogique

Les cours de musique sont dispensés par 6 professeurs enseignants 9 disciplines instrumentales différentes :

Piano ; violon ; flûte à bec ; flûte traversière ; clarinette ; saxophone ; trompette ; guitare ; batterie.

Les ensembles : Pour les instruments à vents, l'orchestre des « Petits souffleurs » (1er cycle) ; l'atelier de musiques actuelles, l'ensemble de guitares, l'ensemble de flûtes à bec , l'ensemble de violons, des ensembles mixtes (claviers autres instruments) et l'accompagnement clavier.

Tous les élèves ont également accès à la formation musicale et à un large choix de pratiques musicales collectives.

Actuellement, l'éveil est assuré par le professeur de flûte traversière et la formation musicale par le professeur de violon

Les 6 professeurs ont le statut suivant :

- 1 assistant spécialisé d'enseignement artistique titulaire
- 1 assistant d'enseignement artistique titulaire
- 4 assistants d'enseignement artistique contractuels (2 CDI et 2 CDD)

Les cours de théâtre ainsi que les cours d'arts plastiques sont dispensés chacun par un professeur. (Mutualisé avec FUMEL Communauté).

Soit un total de 8 professeurs

La mission exacte des professeurs dépendant de la Communauté des Communes est définie sur leur fiche de poste.

C. LES INSTANCES de FONCTIONNEMENT et de CONCERTATION

Le conseil pédagogique

Il est constitué par le Directeur et les enseignants de l'école de musique.

Il assure le suivi des élèves, oriente et conseille sur les parcours et choix pédagogiques.

En lien avec le projet d'établissement, le travail en équipe pédagogique apparaît comme l'un des fondements majeurs de la cohérence de l'ensemble des activités.

L'équipe pédagogique

Elle est constituée par la CCVLV sur proposition du Directeur.

Elle est source de propositions et de réponses professionnelles et techniques aux enjeux de l'enseignement artistique, l'équipe pédagogique est la force vive de l'Etablissement.

Elle contribue à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du projet d'établissement, elle doit garantir la globalité de la formation des élèves, sa dimension transversale, ainsi que la réalisation des projets collectifs.

L'équipe pédagogique est animée et coordonnée par le Directeur.

Elle participe au début de chaque année scolaire à l'élaboration du projet pédagogique.

Face aux besoins du projet pédagogique et artistique de l'établissement, le travail en équipe doit permettre de valoriser les compétences de chacun de ses membres.

L'échange et le dialogue au sein de l'équipe pédagogique ont pour effets d'apporter et de mettre en oeuvre des innovations qui contribuent à vivifier l'enseignement.

Prendre en compte l'ensemble des objectifs est l'affaire de tous.

Certains enseignants peuvent ponctuellement avoir un rôle majeur à jouer dans cette mise en commun et dans les modes d'organisation que cela nécessite. En premier lieu, ceux qui prennent en charge la mise en oeuvre de projets transversaux, mais aussi ceux qui ont la responsabilité d'enseigner les pratiques de groupe, notamment la formation et la culture musicale et l'accompagnement des pratiques collectives

D. LES MOYENS

1. Le budget

Le budget de fonctionnement de l'EEA

Il est géré par :

-Le service des ressources humaines pour les salaires.

-Le service comptable de la Communauté territoriale en concertation avec le Directeur de l'EEA pour les actions et les besoins matériels de l'école (achats, réparations des instruments de l'école, accords et réparation des pianos, locations de piano pour les fêtes et auditions ...).

(Voir tableaux comptables)

2. Les matériels mis à disposition des élèves

Chaque élève des classes instrumentales ou de pratiques collectives doit disposer d'un instrument personnel.

a) Parc instrumental

L'école dispose d'un petit parc instrumental. (Flûtes traversières, saxophones, cornets, violons, batteries ...)

Chaque année l'inventaire des matériels est mis à jour par le Directeur.

Les instruments sont à la disposition des élèves pour les 2 premières années d'apprentissage.

Les instruments sont proposés à la location dans la mesure de leurs disponibilités et aux tarifs décidés par les instances communautaires sur avis du directeur (voir grille des tarifs).

L'entretien courant, l'assurance de la location de ces instruments sont à la charge des familles.

Le Directeur s'occupe de faire réparer les instruments qui en ont besoin (Par exemple : retamponnages des saxophones des flûtes ou des clarinettes, lorsque cela s'avère nécessaire, dégrippages des pompes sur les cornets ...).

Chaque professeur est responsable des instruments qui concernent sa discipline. Ils informent le directeur des réparations ou de la maintenance qu'il convient d'entreprendre.

Les pianos de l'école :

L'école possède 7 pianos droits : 5 à PRAYSSAC, 1 à LUZECH et 1 salle APPIA

3 pianos sont de bonne qualité (Un à PRAYSSAC, un à LUZECH et celui de la salle APPIA)

3 de qualité moyenne et un de mauvaise qualité.

Chaque année au cours du 1^{er} trimestre, le Directeur fait accorder les pianos et se charge de les faire réparer lorsqu'un instrument a besoin d'une réparation particulière.

b) Partitions

Le fonds pédagogique de l'école est à disposition des professeurs.

Les documents peuvent être consultés sur place ou empruntés par les professeurs de l'école pour une mise à disposition des élèves.

3. Les supports d'information et de communication

L'EEA est un établissement reconnu, bénéficiant d'une image de professionnalisme et de qualité par les institutions qui la gèrent.

Les outils de communication existants :

- affiches et tracts destinés au grand public lors des différentes manifestations (rentrée, auditions, concerts...) apposés sur les panneaux d'affichages (centres aérés, mairies, services municipaux et locaux de l'EEA).
- plaquette tarifaire et de présentation de l'EEA (disciplines enseignées, tarifs, modalités d'inscriptions) distribuées dans les écoles et collèges du territoire, les centres aérés, les mairies au moment de la rentrée par le service enfance jeunesse de la C d C
- programme de l'année envoyé aux familles après la première réunion des professeurs.
- articles et photos dans le « com com minute »
- articles sur le site internet de la CdC
- relations avec la Presse.

4. Les moyens techniques

Comme mentionné plus haut, l'école ne dispose pas de personnel pour assurer l'intendance (transport du matériel pour les auditions, préparation des salles ...) et ce sont les services techniques de la CCVLV qui assurent le petit entretien (sauf nettoyage) des locaux.

E. LES TARIFS

Traditionnellement réservé à une catégorie sociale plutôt aisée, du fait de ses tarifs et du caractère onéreux des instruments de musique, l'école essaie de trouver différentes pistes pour gagner en accessibilité au niveau des modalités financières (Ex : Mise en place il y a quelques années des tranches tenant compte du quotient familial)

Les tarifs sont examinés chaque année en avril/mai par le directeur de l'EEA et l'élu responsable de la commission culturelle de la CCVLV.

Ils sont ensuite discutés par la commission tourisme/culture et proposés au final en Conseil Communautaire pour validation.

Pour les habitants de la CCVLV

Le droit de participation varie en fonction :

-De la nature de la prestation fournie par l'établissement

-Du quotient familial mensuel (QFM). Actuellement 2 tranches qui garantissent la mixité sociale.

Le quotient familial mensuel est demandé lors de l'inscription. Les familles peuvent l'obtenir sur demande auprès de la CAF.

Pour les habitants de la périphérie

Tarif unique suivant la nature de la prestation.

Pour tous, le paiement est possible en 3 fois.

Toute année commencée est due dans sa totalité, sauf certificat médical ou attestation pour incapacité à suivre les cours.

F. LA RELATION ECEA/ELEVES/PARENTS

Diverses étapes de rencontre et d'échanges viennent ponctuer l'année scolaire.

En début d'année scolaire (septembre), les parents et les élèves de chaque discipline rencontrent leur professeur qui les informe sur sa pédagogie, le déroulement de l'année, la vie musicale de l'école et répond aux questions individuelles des parents.

L'avancement des études et la régularité des progrès sont constatables lors des auditions.

Des contrôles ponctuels et continus sont mis en place tout au long de la scolarité pour la formation musicale.

Une évaluation générale est envoyée en fin d'année aux parents. Elle a pour but de faire le point sur les acquis de l'élève, de lui donner des conseils sur les efforts qu'il doit consentir et de l'encourager dans sa démarche musicale.

Les examens instrumentaux et de formation musicale de fin de cycles organisés par l'UDEML sont des paliers importants pour situer les élèves.

En fin d'année scolaire (juin), se tient une fête de l'école au cours de laquelle les parents peuvent rencontrer les professeurs.

A tout moment de l'année, les parents peuvent également demander à rencontrer les professeurs qui s'occupent de leurs enfants en sollicitant auprès d'eux un rendez vous.

G. LES HORAIRES

Ils peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction de la disponibilité des professeurs.

Pour l'année 2015/2016 :

Enseignement de la musique

A LUZECH :

Lundi entre 16h et 20h30

A PRAYSSAC :

Mercredi entre 10h et 20h30 ; Jeudi après l'école ; Vendredi après l'école

Samedi matin et après midi

Enseignement du Théâtre

Mercredi de 16h30 à 18h.

Enseignement des Arts Plastiques

Mercredi de 14h à 15h30

Secrétariat

Ouvert au public le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

L'ACTION CULTURELLE (DIFFUSION ET RAYONNEMENT)

Elle constitue un axe majeur de l'activité de l'EEA.

Au fil du temps, de multiples projets ont été réalisés en partenariat avec différents acteurs du secteur culturel ou associatif.

A l'écoute de l'évolution de la société il convient sans cesse, de chercher à renouveler, enrichir et consolider ces liens afin d'intégrer la valorisation des différents patrimoines culturels à une démarche créatrice inscrite dans le monde actuel.

A. SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVLV**Auditions**

Les auditions rythment le calendrier scolaire et pédagogique.

Elles permettent aux élèves de partager le fruit de leur travail en solo ou en ensemble.

Elles contribuent souvent à renforcer chez eux la motivation, l'envie de progresser et de poursuivre l'apprentissage de l'instrument.

Pour les familles, elles représentent un moment de partage et d'émotion avec leurs enfants, elles constituent aussi un moyen de contrôler leur évolution musicale.

Les auditions participent pour tous à développer une qualité d'écoute et elles peuvent faire naître ou grandir l'envie d'assister plus souvent à des manifestations musicales.

Pour la classe de piano :

3 auditions sont prévues chaque année, une à la fin de chaque trimestre à la salle Appia.

Pour la classe de guitare :

1 audition en fin du 2ème trimestre ou début 3ème trimestre.

2 auditions générales :

Les auditions de nouvel an et la fête de fin d'année constituent un point d'aboutissement pour les ensembles instrumentaux.

Ces auditions nécessitent des salles assez spacieuses.

La classe de Théâtre

Propose ses représentations chaque année dont 1 spectacle salle Appia.

Dans un souci de transversalité, elle peut ponctuellement participer à l'audition de fin d'année de l'école.

Toucher de nouveaux publics

Dans le cadre de sa mission de diffusion, l'école s'attache à toucher des publics toujours plus larges.

Ainsi, au-delà des partenaires culturels traditionnels, elle doit continuer à gagner en ouverture vers les plus jeunes et amener la musique et le théâtre là où l'on ne l'attend pas forcément. (Ex : La classe de théâtre s'est produite dans les maisons de retraites).

Dans cette optique, les professeurs participants aux activités périscolaires ou intervenants dans les écoles ont un rôle primordial pour amener des enfants vers la pratique de la musique ou du théâtre.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

A. Projet pédagogique

Il est élaboré chaque année par le Directeur et l'équipe pédagogique.

Il constitue la feuille de route de l'année scolaire.

Il présente les nouvelles orientations pédagogiques qui devront être mises en œuvre durant l'année, les thèmes envisagés pour les manifestations et les projets arrêtés d'un commun accord.

B. Les cursus et les cycles musicaux

Le cursus normal des études musicales est structuré en 3 cycles.

Le contexte géographique ne permet pas, en général, aux élèves d'atteindre au sein de l'école un niveau de 3^{ème} cycle, puisqu'ils quittent le territoire de la Communauté des Communes et donc L'EEA, pour aller au lycée bien avant d'atteindre ce stade de leur éducation musicale.

Toutefois, l'EEA se doit de proposer les 2 premiers cycles des études musicales à ses usagers et même un 3^{ème} cycle instrumental pour ceux qui en auraient le souhait et les capacités.

Un élève inscrit à l'école de musique pourra ainsi devenir au bout de quelques années un bon musicien amateur et s'il le souhaite, il doit aussi pouvoir intégrer une structure d'enseignement musical supérieur qui lui permettra d'envisager un métier dans le domaine de la musique.

Pour cela, il doit avoir une formation :

- théorique : formation musicale, culture musicale.
- technique : apprentissage d'une technique instrumentale mais aussi développement de la sensibilité, de la musicalité.
- pratique (mise en application des points précédents) : faire de la musique en groupe.

L'éveil musical

Les enfants de 5 et 6 ans y sont accueillis (Grande section + CP).

Durée : 1h

Au programme de l'éveil :

- le chant : apprentissage de chansons. La voix est le 1er instrument auquel l'enfant a immédiatement accès,
- les jeux d'écoute : les enfants exercent leur oreille et améliorent leur mémoire auditive. Ils apprennent à écouter et à entendre.
- l'éveil à la compréhension de la musique : connaissance des notes, des clés, des portées tout en dessinant.
- la pratique instrumentale : jouer des percussions (xylophones, claves, maracas, triangles). Cela permet aux enfants d'explorer les sons et de faire l'expérience du rythme.
- l'expression corporelle : motricité rythmique où l'enfant apprend à se déplacer différemment, à s'appropriier l'espace dans lequel il évolue, à ressentir les choses avec son corps. Tous ces gestes le préparent à l'utilisation des instruments et au travail du rythme.

La classe découverte

Elle s'inscrit en prolongement de l'éveil musical. Elle est une transition vers la formation musicale.

Durée : 1h

Age : 7 ans

Les élèves vont se familiariser à l'écoute des divers instruments. Certains ont déjà fait leur choix et pratiquent déjà un instrument tandis que d'autres découvrent l'instrument qui sera le leur.

L'apprentissage de l'instrument

L'apprentissage d'un instrument (pratique individuelle) peut se faire dès 6 ans (entrée CP) sauf pour certains instruments comme la trompette, le saxophone ou certains critères morphologiques de l'enfant doivent être pris en compte (taille, dentition stabilisée...) généralement entre 7 et 8 ans.

L'école de musique accueille les musiciens débutants ou confirmés à tout âge.

Pratiques collectives

Parce que la pratique musicale et théâtrale prend tout son sens dans une dimension collective, outre sa discipline instrumentale principale, l'élève choisit une pratique collective.

Le choix de cette pratique se fait à la rentrée, en concertation avec le Directeur, l'enseignant de la discipline instrumentale, l'élève et les parents.

Les choix sont définis en début d'année.

Les pratiques collectives sont depuis toujours au centre de la pédagogie développée par l'école.

- Atelier de musiques actuelles
- Orchestre d'harmonie junior « les Petits Souffleurs »
- Ensembles instrumentaux spécifiques : guitares, flûtes traversières, flûte à bec, cuivres et bois.
- Ensembles mixtes (claviers/autres instruments)

L'objectif est de donner la possibilité à tout élève désireux de pratiquer l'instrument collectivement, d'avoir accès à une formation encadrée par des professionnels, leur permettre de jouer dans des ensembles à géométrie variable et de se produire dans différentes manifestations organisées par l'EEA.

Elles permettent à l'élève de développer son écoute, son autonomie et de découvrir le répertoire. Elles doivent faire partie intégrante du cursus.

C. Les cours instrumentaux**Cycle I**

Durée : entre 3 et 5 ans ; 0h30/hebdo

Cycle II

Durée : entre 3 et 5 ans ; 0h30/hebdo

Fin de cycle : 0h45/hebdo

Cursus libre

Pratique instrumentale pour adolescents et adultes (0h30) sans examen avec cours de formation musicale spécifiques (1h).

D. La formation musicale

Le cours de formation musicale est un lieu de synthèse en lien direct avec la pratique.

La formation musicale replace les musiques au coeur des objectifs pédagogiques afin de contribuer à la construction d'une pensée et d'une certaine forme de curiosité.

Elle est le dénominateur commun des apprentissages musicaux, lui permettant de favoriser la transversalité des disciplines enseignées et d'établir un lien entre théorie et pratique musicale.

Cycle I

Durée entre 3 et 5 ans : 1h/semaine

Cycle II

Durée entre 3 et 5 ans : 1h/semaine

Les cours de formation musicale sont obligatoires jusqu'à la première année de cycle II.

E. Les Evaluations

Evaluation instrumentale

L'évaluation est un élément constitutif de la pédagogie en tant qu'indicateur de la progression de l'élève tout autant que de la pertinence de l'enseignement et de son adéquation à l'élève, aux objectifs et au contexte.

Elle permet de vérifier que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues a été assimilé.

Il importe, pour donner son sens à la notion de cycle, de tenir compte des vitesses d'acquisition et des rythmes d'évolution propres à chaque individu.

L'évaluation tient compte des différents éléments concourant à la formation du musicien : Culture musicale, apprentissage de l'instrument, disciplines collectives.

L'avancement des études, la régularité des progrès et des efforts est constaté à l'occasion des évaluations de fin de Cycle I mise en place au niveau départemental par l'UDEML.

Evaluation en formation musicale

En cycle I, des évaluations sont réalisées sous forme de contrôles continus chaque année avec appréciations du professeur.

En fin de 1^{er} cycle, les élèves sont encouragés à présenter le brevet départemental.

Pour obtenir son examen de fin de cycle I, l'élève doit justifier des compétences acquises à l'écrit et à l'oral : dictées mélodiques, rythmiques, théorie, lectures de notes, rythmes et chant.

Selon leur avancement et recommandation de leur professeur, il est possible aux élèves de ne pas présenter l'examen instrumental et l'examen de formation musicale la même année.

F. Le Théâtre

Discipline collective par excellence, l'enseignement du théâtre aborde tous les codes de l'art théâtral :

- Ecritures contemporaines
- L'art du clown
- Sa propre écriture

- Les pièces des grands auteurs (W Shakespeare, Molière...). Ex : Molière en 2015

Le professeur mesure les progrès de l'enfant sans la nécessité de le mettre nécessairement en état d'examen, ni de notation.

Le spectacle de Noël et celui de fin d'année deviennent les témoins de l'enseignement ludique et exigeant dispensé à l'école.

Par souci de rencontres inter communautés, les élèves des cours de l'école des Art de Fumel et ceux de l'ECEA sont regroupés pour ces spectacles.

G. Les arts plastiques

Selon une définition l'expression arts plastiques : « Désigne les arts relatifs au modelage des formes et aux actions sur la matière ».

Les arts plastiques concernent une multitude de domaine : Dessin, peinture, sculpture, architecture, photographie ...

Les évolutions technologiques de ces dernières décennies ont eu un impact direct sur les métiers de la création. La maîtrise de l'informatique est importante, mais tous les professionnels vous diront que rien ne remplace la main de l'homme et les techniques de base comme le dessin restent de mise quel que soit le métier choisi. Une coiffeuse, un pâtissier, un charcutier, un menuisier ... ont besoin d'élaborer des croquis, et pour que le rêve devienne réalité un minimum de maîtrise est nécessaire pour mieux s'épanouir.

L'atelier d'art plastique consiste donc à l'initiation au trait, à la couleur, la perspective, l'histoire de l'art, de la lettre avec utilisation des différents matériels : crayons, fusain, pastel, encre, acrylique ...

Travaux individuels et collectifs des élèves sont exposés en fin d'année.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

A. Pourquoi un projet d'établissement ?

La Charte des Ecole de Musique du Lot de 2009 prévoit que le Directeur de chaque école conçoit, organise et s'assure de la mise en oeuvre d'un projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et les partenaires externes concernés (Usagers, ...)

Le projet d'établissement est un document déclinant les actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales et théâtrales.

L'EEA est un service public décidé et mis en oeuvre par la collectivité territoriale.

Elle assume une mission première de formation aux pratiques artistiques.

Pour décider et mettre en adéquation missions, projets, actions et moyens de mise en oeuvre, il est nécessaire d'élaborer un projet global.

Le projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels de la CCVLV en étant conforme au Schéma national d'orientation pédagogique et à la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique et théâtre.

L'inscription de ce projet dans la politique culturelle locale induit un questionnement sur les missions de cette structure et sa place au sein de la vie culturelle et artistique locale.

Lieu d'enseignement, de transmission de savoirs et de compétences, l'EEA est aussi lieu de pratiques, de projets, d'innovation, de création et de culture.

Elle se doit donc de disposer de ressources pour sensibiliser et accompagner sa démarche liée à l'épanouissement artistique.

Aujourd'hui, la demande faite aux écoles d'enseignements artistiques ne concerne plus leurs seuls usagers mais doit s'ouvrir sur de nouveaux publics pour un service d'éducation culturelle et artistique à différents niveaux : les publics scolaires, les musiciens amateurs et plus globalement le grand public.

Carrefour, pôle artistique, l'EEA doit rendre possible ces temps de partage et de rencontres.

Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité de notre service au travers de ses différentes missions, favorisant ainsi l'accès à la pratique, à la connaissance et à la diffusion de la musique et des arts dramatiques au plus grand nombre.

B. Elaboration

Le projet tient compte de la place de l'établissement dans l'organisation territoriale.

Il est élaboré en concertation :

- avec l' élu référent de l'EEA et les élus de la commission Tourisme et culture de la collectivité gestionnaire, sous la forme de rencontres et de réunions sur le temps de travail du Directeur afin d'inclure l'école dans le fonctionnement de la collectivité,
- avec les usagers de l'école concernés par ses activités. (Questionnaire/sondage envoyé à un certain nombre de familles).
- avec le personnel de l'école : personnel enseignant et secrétaire administrative. Concertation et réflexion à partir d'internet et de réunions.

C. Les grandes lignes du projet

- Poursuivre notre mission de service public d'enseignement artistique ouvert au plus grand nombre.
- Créer les meilleures conditions pédagogiques possibles pour former des artistes amateurs autonomes en associant l'exigence de qualité au plaisir de la pratique.
- Etre un lieu d'innovation et de création ainsi qu'un pôle artistique et culturel dynamique de la CCVLV.

L'école de musique à travers son projet d'établissement doit permettre à chacun de ses élèves :

- de décrypter son environnement sonore et visuel,
- de mettre à jour et de développer sa créativité, sa sensibilité, son sens critique,
- de se confronter au monde de l'art et de la création,
- de développer des capacités et des compétences qui dépassent largement le champ de la pratique musicale : maîtrise de la motricité, attention, concentration, mémorisation, communication qui sont des facteurs de la construction du soi.

La principale orientation de ce projet d'établissement portera donc sur la mise en valeur des ressources de l'élève à travers des mises en situation de jeux musicaux, auditions ouvertes au public (la production comme outil pédagogique, et pour elle-même, comme aventure artistique), mais aussi grâce à l'écoute et éventuellement de l'accueil de son projet personnel, en associant le plus souvent possible la pratique individuelle à une pratique collective (productions collectives, projets pluridisciplinaires...).

L'élargissement à de nouveaux publics, notamment auprès du milieu scolaire, sera le 2ème point fort de ce projet.

L'ouverture sur l'extérieur au travers entre autres de manifestations rayonnant sur tout le territoire, dans différents lieux, ainsi que dans le cadre de partenariats variés, est un élément fort de l'identité de l'école.

Par cette démarche au coeur de son projet, l'école affirme la dimension essentiellement humaine de la pratique artistique, facteur d'épanouissement et de valorisation de l'individu dans la cité.

EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement, sera applicable dès la rentrée 2016 pour une durée de 5 ans.

C'est un projet vivant qui doit savoir s'adapter.

Il constitue un point de repère important pour l'évaluation des politiques culturelles en matière d'enseignement de la musique du théâtre et des arts plastiques, de développement de la pratique amateur et de l'éducation artistique.

Le projet d'établissement dans sa forme définitive sera présenté et validé en Conseil Communautaire.

Dans un 2ème temps, l'évaluation du PE pourra conduire à un travail d'analyse des documents et de suivi de l'activité au sein du conseil pédagogique.

Le rapport annuel d'activité constitue un élément d'évaluation.

Ces outils et ce travail devant offrir une lisibilité de l'action de l'école auprès de la collectivité, de l'équipe pédagogique, des partenaires et des parents d'élèves.

Tous ces points contribuent à garantir la mise en oeuvre d'actions qui s'inscrivent dans les missions de notre école, et qui permettront d'atteindre les objectifs définis dans le présent projet d'établissement.

Afin de s'inscrire dans le temps, le projet d'établissement doit se confronter à une évaluation continue qui permettra d'en faire un outil dans la progression de la structure et dans l'élaboration de son identité forte et originale propice à terme à son rayonnement territorial.

Indicateurs de suivi

Les indicateurs possibles pour son évaluation sont les suivants :

- ✚ nombre d'élèves par cycle,
- ✚ nombre d'élèves par classe,
- ✚ résultats aux examens Départementaux
- ✚ poursuite du parcours des élèves au niveau des 2 cycles,
- ✚ nombre de manifestations de l'école sur le territoire,
- ✚ liens ou conventions passées avec les autres acteurs culturels du territoire,
- ✚ liens ou conventions passées avec les autres écoles de musique,

D'autres éléments pourront également être pris en compte pour l'évaluation : politique tarifaire, respect des engagements financiers,...

B. Points d'étapes annuels

Le présent projet sera suivi tout au long de sa durée dans différentes instances afin d'en accompagner sa réalisation (commission culturelle, conseil pédagogique) avec un dialogue permanent avec les différents partenaires de l'établissement.

Une synthèse annuelle sera communiquée aux acteurs du projet d'établissement.

LES OBJECTIFS DU PROJET : PERSPECTIVES 2016/2021

Le projet d'établissement a pour objet la définition des principaux axes de développement qui seront ceux de l'EEA pour les 5 années à venir.

I. Ouverture à de nouveaux publics

(Installer la culture musicale dans les écoles dans le cadre périscolaire et autre).

Force est de constater que la réforme des rythmes scolaires a créé un besoin en intervenants pour les activités périscolaires dans les écoles primaires du territoire.

A ce stade, il convient de rappeler que les enseignants des écoles de musique sont des enseignants spécialisés dont la vocation et la formation ne correspondent en rien à celle des animateurs qui interviennent généralement dans le cadre périscolaire.

Cependant, certains professeurs dont l'instrument le permet, souhaitent pour des raisons personnelles intervenir dans ce cadre périscolaire. Pour ceux-là, nous veillerons à ce qu'ils puissent mener à bien leur travail et encouragerons les projets communs EEA/écoles primaires.

Ainsi à la rentrée 2014, suite à un départ en retraite, un nouveau professeur de guitare a été embauché. Ce professeur a sollicité l'augmentation de son volume horaire (jusqu'à un temps plein si possible) en participant, en plus de ces cours, aux activités périscolaires avec ses compétences guitare/voix/percussions.

Nous souhaitons que ce professeur puisse continuer à mener à bien ce travail dans les écoles primaires sur les 5 années à venir et que des projets thématiques, EEA/écoles primaires, voient le jour dès l'année 2015/2016. (ex : Musiques africaines/musiques du Quercy)

Les enfants deviendront ainsi acteurs d'un projet artistique qui pourra être produit dans le cadre de la fête de fin d'année de l'EEA.

Un autre type d'action menée au sein de l'école primaire par l'EEA, et à poursuivre, est celle d'un professeur qui intervient de façon hebdomadaire à l'école primaire de PRAYSSAC depuis déjà plusieurs années. La mesure ayant été mise en place avant la réforme des rythmes scolaires, elle fait l'objet d'une convention avec l'Education Nationale.

Les enfants de la classe de CM1 de cette école ont ainsi pu s'inclure avec leur instituteur en tant que groupe de flûtes à bec dans notre projet d'école « Le pays de rien » en juin 2013 et participer chaque année à la fête de l'école.

L'EEA a bénéficié en retour de nombreuses inscriptions d'enfants venant de cette classe. Ce qui montre tout le côté positif de la démarche.

Depuis la rentrée 2015, suite à la démission de notre professeure de flûte à bec, c'est le professeur de guitare qui a repris ces interventions.

Le responsable du département « enfance/jeunesse » de la CCVLV s'occupe de répertorier les besoins des écoles et de les faire connaître au Directeur de l'EEA afin que celui-ci puisse y diriger les enseignants de l'EEA qui le souhaitent.

II. Moyens à mettre à la disposition des parents

Administration

Prévoir l'acquisition d'un logiciel spécifique « école de musique » permettant d'établir les statistiques, les tableaux, la facturation et le paiement en ligne...

Ce serait un gain de temps : il n'y aurait plus l'envoi de quelques centaines de factures et relances.

Cela permettrait aussi aux familles de régler à distance l'ensemble des prestations.

Création d'une plateforme SMS

Il serait bien d'envisager la création d'une plateforme SMS permettant au secrétariat de prévenir tous les parents simultanément lors de l'absence d'un professeur et non de téléphoner à chacun.

Ce moyen sera également utilisé pour d'autres informations ponctuelles concernant l'école.

Responsabilité des parents

Dès la rentrée 2016/2017, nous proposons que le règlement intérieur de l'EEA soit remis aux parents à l'inscription et qu'il soit retourné à l'école signé, précédé de la mention « lu et approuvé ».

Nous proposons aussi l'ajout des clauses suivantes au règlement intérieur :

1. « Toute année commencée est due dans sa totalité, sauf certificat médical ou attestation pour incapacité à suivre les cours ».
2. « En cas d'absence des élèves, il n'est pas prévu de rattrapage de cours »
3. « L'horaire choisi et attribué à l'inscription constitue un engagement pour l'année scolaire, les professeurs étant dans l'impossibilité de décaler leurs programmes en cours d'année ».
4. « Après les rappels de rigueur, la Direction se réserve le droit de suspendre tous les cours en cas de non paiement des factures »
5. « Les parents doivent impérativement justifier toute absence de leurs enfants aux cours auprès de leurs professeurs attitrés (fm ; instruments ; ensembles) ; En cas d'absence non excusée, la direction de l'école leur adressera un courrier d'information ».

Tarifs

A la rentrée 2015/2016, 2 tranches de quotient familial ont été ajoutées pour permettre l'accès de l'école aux plus démunis.

Nous souhaitons que dans les années à venir, soit poursuivie cette politique tarifaire privilégiant davantage les familles à faibles revenus (sur présentation de justificatifs), afin que le coût financier ne soit plus une barrière pour accéder à la culture et inscrire ses enfants à l'EEA

III. Les locaux

Extension de l'école de PRAYSSAC

Une extension du bâtiment existant sur son côté (Côté pelouse) avec étage si possible permettrait de créer :

- Au rez-de-chaussée, un espace plus grand et donc mieux adapté pour les enfants de l'éveil et de la découverte, de disposer d'une salle de répétition pour de grands ensembles.
- De rapatrier les classes de théâtre et d'Arts Plastiques intra muros et selon l'agencement, avec étage, de disposer d'une ou deux salles supplémentaires.

Cette extension pourrait se faire dans la mesure du possible avant l'échéance du présent projet c'est-à-dire 2021

Meilleure exploitation de l'antenne de LUZECH

Située au dessus de la salle du Barry, l'antenne de LUZECH (salle de musique) concerne de nombreux enfants de ce secteur.

Elle est malheureusement très sonore pour y faire de la musique dans de bonnes conditions.

Elle pourrait être mieux exploitée car cette salle est grande. Elle est équipée d'un bon piano et pourrait servir pour faire répéter des ensembles instrumentaux.

Les radiateurs ont été changés récemment.

Cette salle a donc besoin d'une insonorisation adéquate. Sol, mur et surtout plafond (Très haut, pourrait être abaissé au niveau des fenêtres ce qui engendrerait par la même occasion des économies de chauffage l'hiver).

IV. Ouverture à d'autres disciplines artistiques

Théâtre

L'ouverture des classes de théâtre et d'arts plastiques a déjà permis à l'école de devenir pluridisciplinaire et de jouer un rôle plus rayonnant au niveau des arts sur le bassin local et cantonal.

Cependant, jusqu'à présent, les cours de théâtre à l'EEA ne concernent que les enfants et les adolescents. Y adjoindre une classe « théâtre adultes » serait judicieux et permettrait de compléter notre offre et d'ouvrir une activité ayant de nombreux intérêts pour toute une tranche de la population. Ce qui va dans le sens de « faire un pas » vers de nouveaux publics et de pouvoir aborder des projets intergénérationnels.

Ouverture de classes : instruments et voix

1-Nous proposons l'ouverture d'une classe d'accordéon chromatique, avec le recrutement d'un professeur spécialisé.

L'école d'accordéon de Ginette LAFARGUE était située dans la même rue que l'EEA à PRAYSSAC.

Au temps du SIVU, il existait un accord tacite de non concurrence entre nos deux écoles garanti par le Maire de PRAYSSAC d'alors. Il n'était donc pas question d'ouvrir une classe d'accordéon à l'école de musique.

Depuis la fermeture de cette école il y a quelques années, il n'y a plus de cours d'accordéon dispensés sur le territoire de la CCVLV. Ce qui est dommage étant donné le caractère populaire et « national » de cet instrument.

2-Nous proposons aussi la création d'une classe de chant (enfants et adultes), sous la direction d'un professeur spécialisé.

A l'époque des grands shows médiatiques comme « The Voice », « nouvelle star » ... Une classe de chant moderne, offrirait la possibilité à des élèves et des adultes de travailler leur voix sur un répertoire actuel.

3-En relation avec la manifestation « Les violoncelles de BELAYE » il convient aussi de déterminer si nous pourrions ouvrir une classe de violoncelle (sondage à effectuer pour quantifier la demande).

Ateliers :

A la rentrée 2015, l'atelier « musiques actuelles » a pu bénéficier d'1h/semaine supplémentaire, ce qui nous a permis d'optimiser la pratique instrumentale collective au sein de l'école.

Notons qu'un atelier « musiques actuelles » participe à l'évaluation Départementale publique (« Docks » mai 2015 et mai 2016).

Dans la limite du raisonnable, des rapports plus réguliers avec le public devraient être progressivement envisagés dans les 5 années à venir.

Maintenant en matière d'ateliers :

1-Nous préconisons la création d'un atelier percussions (Afrique/Brésil ...) 1h/semaine pour les élèves qui ont des difficultés rythmiques, l'évolution pourrait se faire vers un groupe de « batucada ». Le professeur de Guitare qui connaît ce travail a proposé de s'en occuper.

2-Dans la mesure où une classe de chant serait ouverte, il serait bien de créer un atelier piano/chant. Ce qui permettrait aux pianistes de se former à l'accompagnement en situation.

V. Prévoir une convention avec Grand CAHORS Communauté

Les familles habitants les communes limitrophes de notre territoire (ex : LABASTIDE du VERT, Les JUNIES, GOUJOUNAC ...) se voient contraintes de payer le tarif hors territoire en étant au plus proche de l'EEA. (Ils n'ont pas vocation d'emmener leurs enfants à CAHORS pour la musique)

Or la différence tarifaire entre habitants du territoire et hors territoire est très importante (100€)

Il serait nécessaire qu'une convention puisse être discutée avec CAHORS, sur le modèle de la convention qui existe déjà avec FUMEL pour permettre à ces familles de ne pas être pénalisées par le tarif.

D'autre part, la subvention accordée à FUMEL devrait tenir compte des élèves venant à l'EEA du territoire du Fumémois.

VI. Prévoir l'acquisition d'un bon piano à queue.

Le touché et le son d'un piano à queue sont incomparable.

Il conviendrait que la classe de piano de l'école dispose d'un tel instrument pour offrir à ses élèves la possibilité de travailler sur ce genre de clavier et acquérir ainsi un solide doigté.

Certains de ces pianos sont à des prix très abordables et notre prestataire de service, Mr Stice qui est en charge de l'accord et de la maintenance de nos pianos, serait tout à fait en mesure de nous procurer un très bon piano d'occasion à un prix très raisonnable.

VII. Elèves de fin de cycle II (instruments)

En général, il est convenu dans l'enseignement musical, que les grands élèves de la fin du second cycle ont besoin d'un temps de cours plus important.

De nombreuses écoles de musique et Conservatoire en tiennent compte. (Certains le répercutent sur leurs tarifs (tarif spécial), d'autres pas ...)

Pour ces élèves, nous proposons que ce temps de cours actuellement de 0h30 passe à 0h45.

Il faut préciser que quelques élèves seulement sont concernés chaque année par cette mesure étant donné que beaucoup quittent l'école avant d'atteindre ce niveau (voir plus haut).

VIII. Intensifier les relations avec le conservatoire de CAHORS

Nous collaborons déjà sur de nombreux sujets en bonne intelligence avec le Conservatoire de CAHORS.

Le Directeur Y. MAS serait tout à fait d'accord pour que nous regroupions ponctuellement nos musiques d'ensembles : cordes, vents.

Ce serait une véritable source d'émulation pour les élèves qui participeraient à des ensembles plus importants et pourraient ainsi s'insérer dans des projets où ils seraient confrontés à d'autres instruments non représentés à l'école (Trombones, tubas, cors pour les trompettistes ; pour les cordes : violoncelles, contrebasses, altos etc...).

Les professeurs de l'EEA auraient leur rôle à jouer pour encadrer ces ensembles qui répéteraient tantôt sur notre territoire, tantôt à l'école de CAHORS sur des calendriers déterminés à l'avance et tenant compte au mieux des impératifs définis par les contraintes parentales.

La salle de musique de Luzech pourrait par exemple être exploitée pour ces répétitions d'ensembles étant donné qu'elle est la plus proche de CAHORS

Concrètement, un travail sur 2 ou 3 oeuvres pourrait être fait en cours d'année et un travail collectif serait fait pour préparer une prestation en fin d'année.

Les productions pourraient être jouées sur le territoire du Grand CAHORS ainsi que sur le territoire de la CCVLV.